

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER LOZÈRE

Jeudi 15 mars 2018
Maison Jacques Audiberti

29 Participants : M. ALBINHAC, M. Claude BARROIS, M. Guillaume BROSSOLET, M. Jean BRUDIEUX, M. Michel CHOCHON, M. Daniel DRONIOU, M. René ENFER, M. Denis FACQUEUR, M. Philippe GABILLOT, M. Jacques GARANDEL, Mme Catherine GARSON, M. Bernard GODEC, Mme Hélène GRANGIER, M. Alain JACQUET, M. Ernest JEDAR, M. Pierre LANCEREAU, M. LAPORTE, M. Guy LAURENT, Mme Henriette MARTIN, M. Hervé MARTIN, Mme Jacqueline MARTINEZ-DURAND, M. Pascal MAUGIS, Mme Christine MAUPAS, Mme Marie-Claire MÉRY, M. Jean-Marie NAUDET, M. Antoine RADOVICIC, Mme Charlotte RICHARD, M. Jacques SALAUN, Mme Sandrine VÉTU,
Excusés : Mme Marie-Dominique ESCARON, M. Gérard HERMITTE,

Élus :

- M. Guillaume CARISTAN, Adjoint au Maire délégué à la démocratie locale, jeunesse et nouvelles technologies, quartiers du Plateau et de Lozère,
- M. Dominique POULAIN, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme durable,
- M. Leonardo SFERAZZA, Adjoint au maire délégué à l'Espace public, la Voirie, et au Cimetière,
- M. Gilles CORDIER, Conseiller municipal délégué à la Circulation et au Stationnement,
- Mme Marie-Françoise POULAIN, Conseillère municipale déléguée aux nuisances sonores aériennes,

Services municipaux :

- M. Pierre-Philippe LACROIX, Directeur général adjoint des Services, Animation de la Cité,
- M. Sébastien MASSON, Service vie locale,

Président de séance : M. Guy LAURENT,

Secrétaire de séance : M. Sébastien MASSON, Service vie locale.

Ouverture de la réunion par M. Guillaume CARISTAN, Adjoint au Maire chargé du quartier LOZÈRE.

Désignation / élection du (de la) président(e) de séance.

M. Guy LAURENT assure la présidence de séance.

VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 6 MARS 2017.

Le compte-rendu est validé après de menues modifications ne changeant pas le sens de la version « projet » du texte.

Compte-rendu validé par le Conseil de quartier

1. POINTS SPECIAUX – ACTUALITES :

a) Point sur la révision du Plan Local d'Urbanisme.

M. CARISTAN prie les participants de bien vouloir excuser M. Dominique POULAIN, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme durable, retenu à une autre réunion.

M. CARISTAN, informe le conseil de quartier que la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) arrive dans sa dernière étape : l'enquête publique.

La concertation autour du PLU permet à chacun de s'exprimer et construire ce document réglementaire essentiel pour l'avenir de la ville. Les Palaisiens peuvent encore s'informer et donner leur avis sur le nouveau règlement et le zonage prévus, à l'occasion de cette enquête publique qui se tient du 5 mars au 7 avril, conjointement avec la révision du Règlement local de publicité (RLP). Le commissaire-enquêteur disposera d'un mois pour rendre ses conclusions. Le nouveau PLU entrera en vigueur cet été, à la suite de son approbation en conseil municipal. Un dépliant informatif a été distribué en même temps que le Palaiseau Mag'.

L'enquête publique se déroule du 5 mars au 7 avril. Le dossier du PLU et le registre d'observation (ainsi que ceux du RLP) sont à la disposition du public à l'hôtel de ville (91 rue de Paris) et au service du Développement urbain (5 rue Louis Blanc).

Le dossier est également disponible en numérique :

- sur ordinateur au service du Développement urbain,
- sur www.plu-palaiseau.fr

Un participant estime que le délai d'un mois (5 mars – 7 avril) est un peu court pour une telle étude du projet de révision. M. CARISTAN acquiesce en rappelant toutefois que la concertation s'est faite étape par étape, accompagnée de beaucoup d'information à chacune d'entre elles. De plus, c'est le commissaire enquêteur qui fixe les modalités de son enquête. M. CARISTAN encourage les Palaisiens à participer à cette enquête. M. CHOCHON rappelle que seuls les éléments écrits au cours de cette enquête publique seront pris en compte. Mme MAUPAS souligne la faible participation des habitants à la réunion publique du mercredi 7 mars, qui n'a duré qu'une heure, en présence de M. le Maire et du commissaire enquêteur (environ 50 personnes).

Un participant informe qu'il a reçu le Palaiseau Mag plus tard qu'à l'accoutumé, deux jours avant cette réunion.

b) Nuisances sonores aériennes.

Mme Marie-Françoise POULAIN, Conseillère municipale déléguée aux Nuisances sonores aériennes, présente les démarches de la Ville de Palaiseau pour lutter contre les gênes occasionnées par l'activité de l'aéroport d'Orly.

Ainsi, la Ville a lancé avec Bruit Parif à la fin du mois de novembre, une campagne de relevés des nuisances sonores liées au trafic aérien. Des capteurs ont été installés chez des habitants (terrain plat, non boisé, indépendant de tout autre bruit) :

- le premier depuis le début du mois d'octobre et jusqu'à fin février avenue du 08 mai 1945,
- le second, chemin du Dessous du Rocher.

Les relevés peuvent être observés en direct sur le site rumeur.bruitparif.fr

Bruit Paris sera en mesure de produire une analyse consolidée des données collectées à la fin du printemps. L'enjeu est le suivant : si les analyses de bruit montrent des dépassements des valeurs réglementaires, elles constitueront une base objective qui permettra à la collectivité, en lien avec ses partenaires sur le sujet (autres collectivités, notamment la CPS) d'ouvrir des discussions avec l'État et Aéroports de Paris pour demander une révision du Plan de Gêne Sonore avec un élargissement des périmètres permettant de bénéficier de subventions pour l'isolation phonique. Depuis 2013, Palaiseau ne figure plus dans le cône du PGS, à part quelques maisons en limite de Champlan et de Villebon. Le subventionnement du double vitrage est alors passé de 100 à 76 %.

M. FACQUEUR met en avant la réverbération du bruit dans la vallée, que les mesures peuvent ne pas prendre en compte. Il estime que la période choisie (janvier-février) est une période creuse contrairement à juillet-août.

M. JACQUET ajoute que l'aéroport procède souvent à des travaux l'été et l'on entend davantage les avions déviés.

M. GARANDEL présente un exposé remarquablement précis et très complet sur les pistes de l'aéroport d'Orly et les couloirs aériens, qui permet aux participants de bien visualiser les activités et les origines des nuisances sonores. Le Plan d'Exposition au Bruit d'Orly comporte 3 zones : rouge, jaune, verte. Palaiseau se situe à l'extrémité de la zone verte. M. GARANDEL met cet exposé à la disposition des participants intéressés.

Mme POULAIN ajoute qu'une réunion a eu lieu avec M. le Maire et le Groupement de Réflexion, d'Action et d'Animation de Lozère (GRAAL) au sujet d'une charte de protection des riverains de l'aéroport d'Orly. Elle vise à formaliser un engagement de défense de propositions auprès des instances de l'État. Quand M. le Maire l'aura signé, une réunion publique aura lieu avec les habitants concernés par ces nuisances, avec le bilan de Bruit Paris.

M. GARANDEL propose au conseil de quartier la motion suivante :

« Le Conseil de quartier de Lozère demande à M. le Maire de Palaiseau et Conseiller régional de veiller à ce que ne soit pas remis en cause un strict respect des mesures de protection des riverains, à savoir :

- 1) Maintien du couvre-feu quotidien de 23h30 à 06h00.
- 2) Limitation du nombre de mouvements à 250 000/an.
- 3) Maintien des consignes d'exploitation: pas de décollages en 26 (piste n°3) hors incidents ou travaux ».

Le conseil de quartier valide à l'unanimité la motion proposée.

M. CARISTAN précise que sur ce sujet, les élus défendent activement les intérêts des Palaisiens au sein des différentes instances, et que la signature de la charte en mairie permettra de formaliser ces engagements..

M. CHOCHON fait remarquer la pollution de l'air imputable aux avions.

2. POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS :

a) Commission « balade urbaine » :

M. CARISTAN rappelle que la balade urbaine est une visite de terrain permettant à chacun, habitants, élus et services municipaux, d'aller observer ensemble les atouts, les faiblesses, les problèmes et les points de satisfaction rencontrés au sein du quartier. Elle se fonde sur l'expertise des habitants qui pratiquent ces lieux au quotidien. Le conseil de quartier a décidé, lors de sa dernière réunion, la création d'une commission « balade urbaine » composée de Mme VETU, MM. BROSSOLET, LEMAIRE et MARTIN. Un courriel leur sera transmis avec leurs adresses-mél pour qu'ils puissent travailler se coordonner et travailler à l'élaboration du parcours de cette balade.

b) Autres commissions du conseil de quartier (circulation-stationnement, site internet, investissements) :

Mme MAUPAS adressera aux membres des propositions de réunion afin que ces groupes de travail demeurent actifs.

Mme MAUPAS émet la proposition de créer une commission « affaires hydrauliques » en lien avec les inondations de l'Yvette, mais aussi avec l'hydraulique des plateaux (Saclay et Courtabœuf) et des coteaux.

Mesdames MAUPAS, VÉTU,

Messieurs DRONIOU, BRUDIEUX, MARTIN, et GABILLOT composent cette commission.

3. QUESTIONS DIVERSES.

a) M. CARISTAN informe qu'une campagne de réparation des nids de poule par enrobé dans les voiries est en cours. Pour le quartier de Lozère, les rues concernées sont : rue Charles Gounod, Boulevard Nicolas Samson, chemin de la Vallée, rue du Rocher de la Vauve, rue Théodore de Banville, boulevard de Lozère, rue Charles Péguy, et rue du Grimpré, avenue d'Orsay, avenue de Bellevue

b) M. CARISTAN ajoute que des travaux ont été réalisés dans le chemin d'exploitation derrière le restaurant La Cabane. Le chemin d'exploitation est désormais en zone de rencontre (vitesse limitée à 20 km/h et priorité aux piétons sur la chaussée) et en double sens cyclable. Le marquage au sol du double-sens cyclable de l'avenue du Moulin de la Planche a également été renforcé.

Les travaux avaient pris du retard à cause de la météo. Il manque encore des panneaux d'entrée et de fin de zone de rencontre et un miroir qui seront installés dans les meilleurs délais.

Un nid de poule est signalé dans la voirie de la rue de Bellevue.

- c) M. GODEC fait remarquer que le comportement de l'Yvette n'a pas engendré de débordement lors de l'épisode récent d'inondation de la Seine, s'interrogeant sur les raisons. Mme MAUPAS- rapporte les dires du sous-préfet selon qui les pluies ont été moindres sur le bassin de l'Yvette qu'en 2016 mais qu'elles ont davantage touché l'est de l'Île-de-France, provoquant cette fois l'inondation de la Marne, qui a aggravé celle de la Seine.
- d) M. FACQUEUR signale un dysfonctionnement dans le ramassage des déchets ménagers depuis 3 ou 4 mois dans l'avenue d'Orsay, au point de devoir parfois appeler le service compétent. M. SFERRAZZA répond que ces problèmes de collectes sont connus pour plusieurs rues de Lozère et discutés avec le SIOM (notamment lors d'une réunion le 11 avril en mairie). Ils sont souvent en lien avec des équipages de remplacement qui ne connaissent pas suffisamment bien les parcours de collecte. M. SFERRAZZA informe qu'un dispositif de collecte des encombrants sur rendez-vous est en cours de mise en place. M. BROSSOLET signale avoir vu par deux fois vider les deux sortes de poubelles dans le même camion, les éboueurs se disant pas certains de pouvoir revenir le lendemain pendant l'épisode neigeux.
- e) M. GODEC fait part d'anomalies dans la gestion de l'épisode neigeux (5 au 10 février) par les services techniques, notamment dans le traitement du carrefour en haut de la rue A. de Musset. M. SFERRAZZA précise les éléments suivants :
- Les services techniques de la ville (2 équipes d'astreinte de 20 personnes chacune) se sont mobilisés jour et nuit pour dégager et saler régulièrement les routes pour fluidifier au maximum la circulation (activation du plan neige).
 - Un circuit d'urgence concerne les grands axes (prioritaire selon le cahier des charges).
 - La ville de Palaiseau est plus équipée en matériel que la moyenne des villes d'Île-de-France à ce type d'épisode neigeux : 2 gros camions saleuses et 3 petits camions de salage manuel.
 - Les stocks de sel ont été bien gérés. Pas de rupture malgré l'utilisation de 50 tonnes de sel par jour.
 - Les 24 bacs à sel (positionnés sur la carte internet de la ville) ont été réapprovisionnés régulièrement pour permettre aux habitants de saler leurs entrées de domicile et leur portion de trottoirs.
 - Une attention particulière a été portée aux trottoirs des rues commerçantes du centre.
 - Les nouveaux quartiers n'ont pas été privilégiés.
 - À la suite des intempéries, la Ville de Palaiseau a mis en place un dispositif "Urgence neige" (06 76 37 87 94), 24h/24.
 - Une opération « volontaires des neiges » pour aider les personnes isolées à nettoyer leur trottoir a bien fonctionné.

M. SFERRAZZA précise que le salage a été rendu compliqué en raison de la forte présence de véhicules sur les réseaux routiers (l'Education Nationale a demandé aux parents de venir chercher leurs enfants à 15h30), contraignant les actions. De plus, cinq rues ont été fermées à la circulation pour des raisons évidentes de sécurité (rue de l'Yvette notamment). Devant les exemples de glissades, de chutes et de retard ou d'absence de salage donnés par les participants, il conclut qu'il y a sans doute eu des loupés et que ces signalements seront pris en compte pour apporter des actions correctives au plan neige de la Ville.

- f) M. FACQUEUR demande à comprendre des verbalisations pour l'emprunt de la voie tunnel piéton de la station RER Palaiseau-Villebon. M. CORDIER répond qu'une convention de droit de passage a été signée pour l'emprunt du tunnel de la gare de Lozère. En revanche, le tunnel de la gare de Palaiseau-Villebon étant dans la zone à l'intérieur des grilles, un titre de transport est vraisemblablement nécessaire. Il va étudier la question.
- g) M. BROSSOLET demande si des sangliers dont la présence est parfois connue sur le Plateau, ont été abattus. M. CARISTAN répond que le département, en charge des risques naturels, a organisé une battue administrative début mars le long des coteaux boisés mais les sangliers avaient quitté le secteur.
- h) Mme GARSON signale :
- Une circulation difficile dans la rue Marceau en raison de travaux mal signalés, et des bus scolaires qui empiètent sur le trottoir pour passer. M. CARISTAN répond que la situation sera vérifiée par les services.
 - L'insuffisance de financement des classes découvertes (il manque 1 000 € à l'école Roger Ferdinand) M. CARISTAN sollicitera Mme GRAVELEAU, adjointe au maire déléguée à la Vie scolaire, pour obtenir des informations.
 - Des problèmes d'hygiène dans la rue A. de Musset (déchets devant les commerces, déjections). M. CARISTAN rappelle la difficulté d'identification des auteurs des incivilités. Il informe qu'une brigade verte (2 agents recrutés) sera constituée pour travailler précisément sur ce genre de problème de voie publique. Il invite les participants à faire remonter les lieux touchés.
 - Une rumeur sur un projet à l'emplacement du bureau de tabac actuellement fermé. M. CARISTAN et la municipalité n'ont connaissance d'aucun projet à cet endroit.
- i) Pour répondre à la question posée par M. BRUDIEUX, M. SFERRAZZA affirme que les travaux de sécurisation du chemin piétonnier le long de l'Yvette en direction du stade d'Orsay sont bien inscrits au budget. M. SFERRAZZA ne peut toutefois pas encore donner de date de réalisation de ces travaux.
- M. BRUDIEUX signale que les armatures en sous-face du pont des Demoiselles rue Poincaré, donnant sur la rue Mademoiselle à Villebon sont désormais apparentes. Le SIAHVY l'a constaté en octobre 2016. Vu la circulation importante et le passage des bus, les travaux sont nécessaires.

M. SFERRAZZA fera vérifier la situation par les services techniques.

Mme MAUPAS fait remarquer qu'à la différence avec le pont "des deux gares", le pont des Demoiselles est à 100 % palaisien.

j) Mme VETU signale des problèmes de sécurité aux abords des écoles.

Rue du Moulin : les emplacements de stationnement ne sont pas respectés ; les bus se croisent en roulant sur le trottoir. Double-sens cycliste : les conducteurs de voitures sortant de leur stationnement à gauche ne voient pas les vélos arriver. Les riverains garent leurs véhicules hors des places matérialisées.

M. CORDIER rappelle qu'après la réunion de la commission circulations douces, des réaménagements ont été effectués avec une signalétique supplémentaire. Il n'y a pas eu d'accidents. Les ASVP vont sanctionner les véhicules mal garés rue du Moulin, c'est un problème de citoyenneté.

M. CARISTAN note que le stationnement est un sujet auquel il n'existe pas de solution satisfaisant 100% des parties prenantes. Il y a eu une expérimentation, des discussions. Il faut rechercher la concertation. Des ASVP ont été recrutés.

Mme MAUPAS rappelle que la commission circulation-stationnement du conseil de quartier a proposé que les véhicules stationnent à droite rue du Moulin pour résoudre le problème de visibilité.

4. PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR DU PROCHAIN CONSEIL DE QUARTIER

Point sur les commissions du conseil de quartier